Règlement sur le port de l'uniforme scolaire 2021-2022
Préscolaire - Filles

L'élève doit porter l'uniforme du Pavillon Saint-Louis-de-Gonzague prévu pour le préscolaire tous les jours, à moins d'une directive contraire de la direction de l'école. Certains éléments de la garde-robe sont indiqués comme obligatoires et constituent la tenue officielle; d'autres sont optionnels. Veuillez noter que la tenue officielle est exigée lors d'évènements spéciaux.

La direction se réserve le droit d'exiger l'achat d'un nouvel uniforme si celui porté par une élève n'est pas règlementaire. La direction se réserve également le droit d'interdire tout accessoire indésirable ou contraire aux valeurs de notre projet éducatif.

- **Tous les vêtements et effets personnels doivent être identifiés. Ici, toutes les filles sont habillées de la même façon.**

Pour la classe - Tous les vêtements doivent provenir de notre collection offerte par Racine Carrée à l'exception des bas et des espadrilles.

- ✓ Jupe-culotte ouatée marine ***(obligatoire – tenue officielle)***
  Veuillez noter que la jupette doit obligatoirement être portée avec le collant du mois d'octobre au mois d'avril inclusivement.
- ✓ Polo unisexe rouge à manches courtes ou longues ***(obligatoire – tenue officielle)***
- ✓ Pantalon ouaté marine ***(optionnel)***
- ✓ Cardigan ouaté marine ***(optionnel)***
- ✓ Bas courts au-dessus de la cheville, aux genoux ou collants marine ***(obligatoire)***
- ✓ Espadrilles **avec velcro** qui ne marquent pas le plancher (sans lumières ni roulettes) ***(obligatoire)***
- ✓ Polo unisexe blanc à manches courtes ou longues ***(optionnel)***

- **Je peux porter mon polo à l'extérieur de mon pantalon et de ma jupe-culotte.**

Pour les cours d'éducation physique – La vente est organisée par le comité de parents lors des séances d'essayage et sur le site internet de l'école.

- ✓ Short marine avec le logo avec les lettres ASL ***(obligatoire)***
- ✓ T-shirt rouge affichant le logo de l'école à l'avant et les lettres ASL à l'arrière ***(obligatoire)***
- ✓ Espadrilles **avec velcro** (*les mêmes que ceux portés en classe)* ***(obligatoire)***
- ✓ Chaussettes de sport (***optionnel***)

- *Veuillez noter que le port du short marine et du T-shirt rouge affichant le logo des Scorpions est encore accepté.*

Pour l'extérieur:

- ✓ Autres espadrilles **avec velcro** (sans lumières ni roulettes), car les espadrilles de classe et d'éducation physique ne sont pas permises dans la cour.

- Je porte des survêtements par-dessus mon uniforme dès que la température l'exigera: manteau, pantalon de nylon, pantalon de neige, bottes de pluie et bottes d'hiver.

Je porte une attention particulière aux consignes suivantes:

- Les bijoux doivent être discrets, petits et sobres. Aucun perçage n'est permis à l'exception des oreilles. Lors des cours d'éducation physique, pour des raisons de sécurité, aucun bijou n'est permis à l'exception des boucles d'oreilles si elles sont petites. Les enseignants d'éducation physique désirent ainsi éviter les blessures potentielles.

- Les cheveux doivent être propres et peignés. S'ils touchent le dessus des épaules, ils doivent être entièrement attachés. Seules les teintures de couleur naturelle sont acceptées. Le visage doit être bien dégagé. Les petits bandeaux, cerceaux ou barrettes sont permis. Les cerceaux oreilles de chat ou à pompons sont interdits. Le foulard, porté dans le cou ou sur la tête, n'est pas permis à l'intérieur de l'école.

- La casquette est permise à l'extérieur seulement.

- Le maquillage est interdit. Le vernis à ongles, s'il est utilisé, doit être bien appliqué sur toute la surface de l'ongle. Les tatouages visibles ne sont pas acceptés.

Nous comptons sur votre collaboration pour l'application de ces règlements.

La direction
Mars 2021